



[www.ornitho79.org](http://www.ornitho79.org)

Niort le 23 octobre 2006

**Monsieur James LARGEAU**  
**Maire de Saint Maxire**

**Monsieur Le Maire,**

Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres je vous avais rendu visite avec JF Berthomé, au mois de juin 2006 à l'occasion de l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Nous avons évoqué ensemble l'absence d'une évaluation d'incidences dans ce projet, en effet le prélèvement de terrains à lotir sur la Zone de Protection Spéciale « Plaine de Niort Nord-Ouest » est une atteinte à l'intégrité du site Natura 2000, et entraîne réglementairement l'obligation d'une évaluation des conséquences environnementales. Nous constatons également l'absence de véritables mesures compensatoires pour préserver l'avenir de l'avifaune de plaine sur ce site désigné Natura 2000.

Nous avons ensemble retenu une démarche pour la mise en oeuvre de surfaces cultivées de manière favorable aux oiseaux de plaine. La solution retenue nous agréant, le GODS n'avait pas jugé nécessaire, sur la base de la confiance engagée, de notifier sur le registre d'enquête publique des remarques négatives.

La mise en oeuvre de mesures compensatoires a déjà fait l'objet de conventions entre notre association et différentes communes qui sont dans votre cas. Ce serait un bon moyen de faciliter l'aboutissement de votre dossier. Aussi notre association se tient, à votre disposition, pour étudier avec vous les meilleures mesures à mettre en place pour améliorer l'avenir des oiseaux de plaine.

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)  
Hôtel de la Vie Associative - 12, rue Cugnot - 79000 NIORT  
☎ : 05 49 09 24 49 - 📠 : 05 49 09 23 85 - E-mail : [gods@free.fr](mailto:gods@free.fr)



**Comptant sur votre diligence,  
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes sentiments les meilleurs.**

**Gustave TALBOT Président du GODS**

